

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs des services municipaux pour l'année 2026 de la façon suivante :

1 - LOCATION DES SALLES

Pour les associations ifoises, la Ville propose 2 jours gratuits par an sur l'ensemble des salles payantes (F. Mitterrand, Jules Verne et salle de convivialité du gymnase A. Milliat). Au-delà, l'utilisation est payante. Les réunions internes et Assemblées Générales sans repas seront organisées dans la mesure du possible en dehors des salles F. Mitterrand et Jules Verne.

Toute association ifoise n'ayant pas sollicité de subvention au titre de l'année en cours devra, pour bénéficier du tarif « associations » et/ou des deux gratuits par an, présenter les documents afférents au fonctionnement de l'association (déclaration en Préfecture, statuts, budget, compte-rendu d'activité...).

SALLE FRANÇOIS MITTERRAND

DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	1 journée fériée en semaine	1 journée en semaine
Particuliers, Associations,	Ifois	618 €	309 €	216 €
	Extérieurs	932 €	618 €	314 €
Sociétés	Ifois	679 €	340 €	238 €
	Extérieurs	1 025 €	679 €	346 €
Etablissements scolaires (Spectacles)				Gratuit (1 utilisation par an)
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		305 €	152 €	105 €
Administrations			656 €	332 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic			327 €	229 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuits / an, au-delà utilisation payante)			327 €	229 €
Inhumation exclusivement réservé aux ifois, selon la disponibilité de la salle				Gratuité

CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS

DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	Week-end 1 journée et jours fériés	1 journée en semaine
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		67 €	34 €	34 €
Caution de location : Pénalités en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis et la caution sera retournée après paiement de la facture.			500 €	
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.			200 €	

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

SALLE DE L'EGALITE (ECOLE SIMONE VEIL)		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Associations	Ifois	108 €
	Extérieurs	200 €
Sociétés	Ifois	119 €
	Extérieurs	220 €
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		63 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		111 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuités / an, au-delà utilisation payante)		207 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		26 € (journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		150 €

SALLE DE CONVIVIALITE ALICE MILLIAT		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Associations, Sociétés	Ifois	114 €
	Extérieurs	212 €
Sociétés	Ifois	119 €
	Extérieurs	220 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		114 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuités / an, au-delà utilisation payante)		212 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		26 € (journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €

Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.	150 €
---	--------------

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

2 – ACTIVITES ECONOMIQUES

REDEVANCES	TARIFS
Terrasse ouverte :	20 €/m²/an
Permis de stationnement sur le domaine public :	
Commerces ambulants ou déballeurs	18 €/jour
Démonstrateurs/posticheurs (sans estrade ni voiture) :	
- Les 5 premiers m ²	Forfait de 9 €/jour
- Le m ² supplémentaire (au-delà de 5 m ²)	9 €/m²/jour
Démonstrateurs/posticheurs (avec estrade ou voiture) :	
- Les 5 premiers m ²	Forfait de 12,50 €/jour
- Le m ² supplémentaire (au-delà de 5 m ²)	12,50 €/m²/jour
- Exposition de véhicule automobile (en vente ou publicitaire)	12,50 €/m²/jour
Emplacement réservé aux convoyeurs de fonds	576 €/an /emplacement
Installation sur domaine public de matériel/équipements nécessaires à l'activité d'entreprises sédentaires (bennes, etc.)	0,28 €/m²/jour
Marchés hebdomadaires (Places Debussy et des Jonquilles) :	
- Droit de place (par mètre linéaire et par jour, sur la base de la totalité du linéaire occupé par des produits des commerçants offerts à la vente, façade et retours compris)	0,80 €/ml/jour
- Participation aux consommations de fluides (pour tout commerçant se raccordant à la bonne marché (accès à l'eau potable et/ou électricité)	0,50 €/jour

3 – TRAVAUX PRIVES AVEC EMPRISE SUR DOMAINE PUBLIC

Occupation du domaine public pour travaux privés (échafaudage, benne à gravats, barrières de chantier, base de vie de chantier....)	0,28 €/m²/jour
--	----------------------------------